



Bundesamt
für Gesundheit

Office fédéral
de la santé publique

Ufficio federale
della sanità pubblica

Uffizi federal
da sanadad publica

Aux destinataires mentionnés sur la liste en
fin de lettre

Unité de direction Assurance maladie et accidents

Votre référence

Communication du

Notre référence 2034 Mg/Pap

Téléphone direct +41 (0)31 322 15 87

Fax direct +41 (0)31 322 90 20

E-mail gertrud.maeder@bag.admin.ch

Berne, le 23 décembre 2005

Liste des analyses 1.1.2006 : Méthode QBC pour hémogrammes

Madame, Monsieur,

Nous revenons à notre lettre circulaire respectivement des 27 avril 2004 (en français) et 23 avril 2004 (en allemand) au sujet de la « Liste des analyses 1. prélèvement de sang, 2. méthode QBC pour les hémogrammes » que vous trouverez aux adresses suivantes :

<http://www.bag.admin.ch/kv/gesetze/f/blutentnahme.pdf>

<http://www.bag.admin.ch/kv/gesetze/d/blutentnahme.pdf>

Nous la complétons par les informations suivantes concernant la réglementation de la méthode précitée dans la liste des analyses.

La Commission fédérale des analyses s'est vue, lors de sa séance du 30 août 2005, confortée dans son opinion par la prise de position de la Commission suisse pour l'assurance-qualité dans le laboratoire médical (QUALAB). La Commission était d'avis que la méthode QBC était insuffisante et elle a proposé au Département fédéral de l'intérieur (DFI) de la limiter d'abord dans le temps et enfin de ne plus l'autoriser. Le DFI a approuvé la recommandation de la Commission et modifié la liste des analyses pour le 1^{er} janvier 2006 comme suit :

<i>Rév.</i>	<i>N° pos.</i>	<i>A</i>	<i>TP</i>	<i>Dénomination</i>	<i>B</i>
N	8560.10		6	Examens hématologiques avec méthode QBC	H

Limitation : uniquement pour hémoglobine et hémato-
crite. Valable du 1.1.2006 au 31.12.2006

A titre de précision, **la méthode QBC n'est plus autorisée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 que pour calculer l'hématocrite et l'hémoglobine** ; elle ne l'est plus pour trouver des valeurs de leucocytes et de thrombocytes. **A partir du 1^{er} janvier 2007, la méthode QBC ne sera plus autorisée.**

De plus - clarté oblige - tous les hémogrammes et toutes les positions isolées hématologiques seront assorties de la mention « pas avec la méthode QBC », bien que, d'un point de vue technique et scientifique, la limitation ne soit pas forcément nécessaire pour toutes les positions.

Téléphone: +41 (0)31 322 91 12
Fax: +41 (0)31 322 90 20
Internet: www.bag.admin.ch

Adresse postale: CH-3003 Berne
Bureau: Schwarzenburgstrasse 165, 3097 Liebefeld

Nous vous prions de communiquer ces informations à tous vos membres. Par cette lettre, nous voulons permettre à tous les laboratoires concernés de trouver à temps une solution de rechange à la méthode QBC qui ne sera plus autorisée.

En vous remerciant d'avance de votre collaboration, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le vice-directeur

D^r H. H. Brunner, MPH

Liste des destinataires :

- santésuisse, Römerstr. 20, 4502 Soleure
- Service central des tarifs médicaux LAA, Flühmattstr. 1, Case postale, 6002 Lucerne
- FMH, Secrétariat général, Elfenstrasse 18, Case postale 170, 3000 Berne 15
- Société suisse de médecine générale (SSMG), Secrétariat, Oberplattenstrasse 73, 9620 Lichtensteig
- Société suisse de médecine interne (SSMI), Case postale 158, 4011 Bâle
- FAMH, Case postale 44, 2054 Les Vieux-Prés
- H+ Les hôpitaux de Suisse, Direction, Lorrainestr. 4A, 3013 Berne
- Cliniques privées suisses, Moosstr. 2, 3073 Gümliigen
- Société suisse de pharmacie (SSPh), secrétariat général, Stationsstrasse 12, 3097 Liebefeld
- Association suisse de l'industrie des équipements et produits diagnostiques (ASID), Monbijoustr. 22, Case postale, 3001 Berne